

RÉSEAU "SORTIR DU NUCLÉAIRE" COLLECTIF RÉGIONAL "L'EPR, NON MERCI, NI AILLEURS, NI ICI" MANCHE

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Réseau "Sortir du nucléaire"

9 rue Dumenge
69317 Lyon cedex 04
www.sortirdunucleaire.org



Collectif Régional
"L'EPR, non merci, ni ailleurs, ni ici !"

Coordinateur : Crilan
10 route d'Étang Val
50340 Les Pieux

Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

La démocratie irradiée : l'assemblée nationale et le gouvernement torpillent le débat public

Le nucléaire a été imposé en France sans l'ombre d'un débat. 50 ans plus tard, les progrès sont infimes : on nous propose bien de participer à un débat sur le réacteur nucléaire EPR mais ...après que sa construction a été décidée.

Il en est de même pour les lignes THT. **De plus, les deux débats seront menés séparément.** Pourtant, le projet de construction de la ligne THT 400 000 volts de Menuel (L'Étang-Bertrand-50 vers les Quintes- sud de Laval 53- et le Mans-72-) est complètement lié à la réalisation d'un réacteur EPR de 1600 à 1700 mégawatts, à Flamanville et ce réacteur ne peut exister sans lignes THT pour sortir l'électricité produite. **RTE aimerait sans doute que nous l'aidions à choisir l'une des trois bandes dans laquelle s'inscrirait le tracé. Pour nous, c'est aucune d'entre elles ! Nous ne mettons pas en cause la bonne foi des membres de la commission nationale du Débat Public et leur souhait d'organiser un débat démocratique.**

Mais les faits sont là :

- Le 20 mai 2004, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la construction du réacteur nucléaire EPR ;
- Le 21 octobre 2004, EDF a décidé que l'EPR serait construit à Flamanville (50) ;
- Le 7 janvier 2005, J.P. Raffarin, Premier

Ministre s'est rendu à Flamanville, accompagné des dirigeants d'EDF, d'AREVA, et du CEA pour réaffirmer ce choix;

- Le 11 mars 2005, EDF a négocié un accord avec la compagnie italienne Enel pour que celle-ci entre dans le capital de l'EPR ;
- Le 30 mars 2005, l'Assemblée nationale a adopté en seconde lecture la construction de l'EPR.

On veut nous faire croire que ce débat doit servir à :

- Rendre compte de l'état de la controverse sur la nécessité ou non de construire un EPR, et ses lignes THT ;
- "Éclairer les élus afin qu'ils prennent leurs décisions en toute connaissance de cause".

On décide d'abord et on discute ensuite : conception étrange de la démocratie participative.

Il est nécessaire de s'opposer à ces projets injustifiables :

En plus d'une nouvelle atteinte à la démocratie, la construction d'un EPR et de ses lignes THT signifierait des risques supplémentaires pour la santé humaine et animale, des risques supplémentaires d'accidents nucléaires et des déchets radioactifs en plus...



Pourquoi produire à Flamanville et exporter l'électricité hors région ?

La centrale nucléaire de Flamanville produit déjà l'électricité vers Rennes (Domloup) et la Bretagne, vers Caen (Tourbes), la Basse-Normandie et au-delà, partiellement l'Île de France. L'EPR a pour conséquence la construction de 200, 250 ou 300 Km de lignes THT en plus selon le passage en direct ou par Domloup, vers les Pays de Loire. Fin 1999, Framatome avait projeté de construire un EPR au Carnet, entre Nantes et ST. Nazaire, pour remplacer plus vite que prévu la centrale thermique classique de CORDEMAIS (Fermeture 2030).

Puis, il a été question, en 2003, du site de Penly près de Dieppe :

Ce site a été longtemps favori **parce que les couloirs de lignes existent déjà pour la sortie d'électricité et à cause de la vente de cette dernière à la Grande-Bretagne, par tunnels sous-marins dans le Pas-de-Calais. Il est de notoriété publique que le choix de Flamanville a été obtenu pour des raisons politiques et non techniques.**

Globalement, la production nucléaire "en base" aboutit à ce qu'EDF vend souvent à perte 15% de l'électricité aux pays voisins (La France garde démantèlement et gestion des déchets). Le chauffage électrique oblige à acheter très cher de l'électricité thermique classique aux mêmes pays voisins pour **fournir "les pointes."**

Le choix de Flamanville va encore compliquer les choses du fait de son éloignement des lieux de consommation :

1 - La production massive, thermique, nucléaire, fuel, ou charbon, ne permet la récupération que de 35% environ de l'énergie initiale sous forme d'électricité : la cogénération-chaaleur-électricité n'est possible qu'à proximité des lieux de consommation (utilisation de l'énergie à 80-90%).

2 - **Les pertes en lignes** s'ajoutent à cette négation de la recherche de l'efficacité énergétique, de la limitation des coûts, et des risques environnementaux et sanitaires.

Réseau Transport d'Électricité⁽¹⁾ (RTE) chiffre ces pertes variables selon les moments de la journée et les saisons sur l'ensemble du territoire, en 2001, sur le Réseau THT et HT français.

De 2,7% à plus de 3% l'hiver,
De 2,7 à plus de 2,8 l'été,
De 2,3 à plus de 2,7% aux intersaisons.

Selon des sources plus récentes (Photeus 2003) et sur la totalité de la production annuelle, 5,5%. Pour EDF (Dossier du maître d'ouvrage), c'est entre 5,8 et 6,7%

Les calculs sont difficiles à établir, en fonction des **distances et consommations (Effet joule surtout) de l'hygrométrie (Effet couronne)... Ces variations fluctuent. C'est l'équivalent de la production d'un réacteur type le Blayais ou Gravelines à celle de plus de 3 réacteurs de type Flamanville.**

L'étude de RTE ne remet pas en cause le modèle centralisé de production d'électricité qui méprise l'efficacité énergétique. Ce qui mobilise ses auteurs, c'est la prévision de contrats à passer avec "les producteurs et traders européens" pour compenser ces pertes. Pour la rapidité



des réponses à apporter à la demande, ce seront des producteurs thermiques classiques qui entreront en jeu, fauteurs de gaz à effets de serre. **L'enjeu économique global est de plusieurs centaines de millions d'€ par an** (même source).

Combien pour cette seule ligne Manuel-Les Quintes, cas très particulier par sa longueur ?

À cela, il faut ajouter la construction des 400 à 900 pylônes (à raison d'1 tous les 300 à 500 mètres selon le relief pour porter les lignes).

Dans la demande de saisie par RTE pour la Commission du débat public, le coût de cette ligne est évalué dans une fourchette de **180 à 220 millions d'€**. Des représentants de RTE annoncent avoir obtenu 30% de plus.

Dans quel but ? Tester la résistance des populations ? Convaincre avec espèces sonnantes ?

À ceci, **s'ajoutent les taxes par pylône et par an à payer aux communes, réévaluées tous les ans.**

Quant aux propriétaires et fermiers, ils n'auront des indemnités qu'une fois pour toutes bien qu'ils en subissent les contraintes les plus importantes.

RTIR DU NUCLÉAIRE"

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

PR, NON MERCI, NI AILLEURS, NI ICI"



Pylône support de lignes T.H.T.
à Flamanville

Le rôle du Conseil Général de la Manche :

À l'annonce du choix de Flamanville, le Président du Conseil Général de la Manche, Jean-François LEGRAND, s'est vanté devant la presse avoir remporté la décision **en promettant d'exonérer EDF de taxe professionnelle, pendant 5 ans et de façon dégressive, pour payer le surcoût du couloir de lignes supplémentaires.** Il a alors estimé ce surcoût à environ 55 millions d'euros, chiffre qui semble aujourd'hui très au-dessous de l'évaluation.

À combien l'évalue-t-il maintenant ? Sur quels textes législatifs français et européen s'est-il appuyé pour prendre une telle décision ?

Le citoyen contribuable de la Manche peut-il avoir connaissance d'un accord écrit ?

En quoi a-t-il pu ainsi engager les départements voisins dont il n'a pas la charge ?

L'endettement et les engagements financiers d'EDF se chiffrent actuellement à plus ou moins 50 milliards d'€. EDF est contrainte soit de s'endetter à nouveau avec la garantie de l'État, donc des contribuables soit de négocier l'entrée de capitaux privés (mais à quelles conditions en retour)⁽²⁾. Le second choix a été celui du Gouvernement, EDF acceptant la proposition subsidiaire du Conseil général de la Manche.

L'enfouissement des lignes 400 000 volts ne peut s'avérer la solution :

Certains riverains éventuels demandent **l'enfouissement des lignes.** Nous ne traiterons pas des contraintes spécifiques et techniques d'un tel projet. Nous nous limiterons à la question économique. Pour de telles lignes de 400 000 volts, **c'est au moins 10 fois plus coûteux, soit plus ou moins 2 milliards d'euros supplémentaires, 65% en plus du coût global de l'EPR.** L'argument principal de ces éventuels riverains : sur le long terme, il n'est pas prouvé que l'entretien des lignes aériennes ne s'avère pas plus coûteux, au terme de plusieurs dizaines d'années. Faut-il rappeler que si les coûts différés dans le temps avaient été réellement pris en compte, jamais l'électronucléaire n'aurait été mis en place. (Démantèlement sur 30 à 50 ans, gestion des déchets nucléaires pour des millions d'années).

Enfin l'impact économique et social global est encore plus difficile à évaluer :

- Sur le tourisme vert,
- Sur la réhabilitation de l'habitat et la construction ;
- Sur la santé publique : Depuis de nombreuses années, des études ont démontré les effets des champs électromagnétiques (CEM) et les risques accrus de modifications comportementales (agressivité, asthénie, sommeil), des troubles immunitaires, des risques de cancers, leucémies et cancers du cerveau notamment. (Cf. Étude sur les leucémies plus nombreuses près des lignes THT publiée en Grande Bretagne par le British Medical journal du 4 juin 2005, *articles du Monde et du Figaro.*)⁽³⁾
- Sur l'élevage et la production de lait et de viande : Continuer de nier les interactions entre les CEM et les mécanismes hypersensibles des êtres vivants est un non-sens scientifique et intellectuel : pourquoi ne pas avoir mené une étude en grandeur nature, à ST Laurent de Terregatte dans le sud Manche, comme le demandent des professionnels agriculteurs depuis de nombreuses années?

- Et en conséquence sur l'emploi et l'aménagement du territoire.



Flamanville
Pylône à proximité
d'un pavillon acheté par E.D.F.
et inhabité depuis 20 ans

Couloirs de lignes
au poste de transformation de Menuel
l'Etang-Bertrand (50)



Des solutions alternatives existent :

- 1 - Sortir du gigantisme et du centralisme qui, par un mode de production, éloigné des lieux de consommation, entraîne toujours plus de couloirs de lignes THT ;
- 2 - Privilégier l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ;
- 3 - Produire au plus près du consommateur :
 - Avec le thermique classique en cogénération, chaleur électricité ;
 - Avec les énergies renouvelables, diversifiées, et tenant compte des possibilités naturelles des régions,
- 4 - Faire participer les personnes concernées aux choix énergétiques, au contrôle ou à la gestion de leur fonctionnement.

(1) Prévisions des pertes électriques sur le réseau THT et HT français
O. Quicampoix, S. Fliscounakis, E. Bourgade

(2) Note sur les difficultés d'EDF : La Cour des Comptes a validé les comptes d'EDF en remarquant néanmoins qu'ils étaient "flous".

1 - L'endettement d'EDF se chiffre selon les audits successifs, de 35 à 41 milliards d'€

2 - La plus grande partie de l'endettement provient des investissements des années 70-80, non remboursés ;

3 - Une autre, de l'achat de 31 sociétés privées à l'étranger dont le Brésil (4 milliards de dollars, EDF voudrait s'en débarrasser) et l'Argentine aux résultats catastrophiques connus. Des syndicats d'EDF affirment d'ailleurs que l'argent mis de côté pour le démantèlement aurait servi à ces achats douteux. La Cour des comptes a précisé, elle que les coûts du démantèlement et des déchets avaient été sous-estimés.

4 - EDF doit faire face aux difficultés du changement de statut de l'entreprise, mais pas à celui des personnels en place, ce qui l'oblige à mettre 9 milliards d'€

en réserve (Soulte retraites).

Le coût de l'EPR, inutile, s'élève à 3 milliards d'€, s'il y en a 10 à la suite mais s'il n'y en a qu'un seul "on ne sait où l'on va" (cf Rencontre Ministère de l'Industrie fin juillet 2004).

Soit au total, un trou d'environ 50 milliards d'€.

EDF espère l'entrée d'entreprises privées dans la capital de l'entreprise d'État, au niveau de 10 milliards. À quelles conditions d'achat de l'électricité d'entreprises privées ensuite ? Le contribuable paiera-t-il pour le consommateur industriel ? Il n'y a pas en l'occurrence, opposition mais connivence. entre le capitalisme d'État, encore majoritaire à EDF, qui nie la réalité des coûts et, le capitalisme privé qui peut y entrer à 30% au maximum.

(3) Pour en savoir plus : consulter à ce propos le dossier très complet : "effets sur la santé humaine et animale" sur le site : www.collectif-nonlatht.com, du collectif contre la construction de deux lignes THT de 400 000 volts, en pays catalan, dans les Pyrénées Orientales, entre la France et L'Espagne

Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex

tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : Crilan, CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet

Octobre 2005